



**Syndicat CGT du Ministère
des Affaires Etrangères**

**Syndicat CGT/ MAE
23, rue La Pérouse
75775 Paris cedex 16
Tel : 01 43 17 77 30
Fax : 01 43 17 72 59
E-Mail : cgt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr**

Paris le 9 janvier 2006
à
Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY
Ministre des Affaires Etrangères
37 Quai d'Orsay
75007 paris

A/S : Préavis de grève reconductible à partir du 17 janvier 2006 dans les services de l'ambassade de France en Tunisie, le consulat et les instituts culturels de Tunisie.

Monsieur le Ministre,

Par courrier en date du 30 décembre 2005, les personnels de l'Ambassade de France, du Consulat général et de l'Institut Culturel en Tunisie ont informé l'ambassadeur de France de leurs revendications concernant la décision de l'Administration de mettre fin aux contrats d'agents de recrutement local ayant atteint la limite d'âge de 60 ans.

Cette question avait semble-t-il trouvé une issue favorable. En effet, en septembre 2004, votre prédécesseur avait assuré par courrier à Madame la sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA, du maintien en fonction des agents concernés et le 30 décembre dernier vous répondiez à Monsieur le sénateur Christian COINTAT, qui vous avait saisi, dans le cadre d'une question écrite que les demandes de prorogation étaient octroyées sans difficulté.

Les personnels considèrent que cette décision est contraire au droit des agents de recrutement local affiliés au régime français d'assurance vieillesse de pouvoir exercer une activité professionnelle jusqu'à 65 ans conformément aux dispositions de la loi du 21 août 2003 (article L122-14-13), droit qui ne doit pas être remis en cause chaque année. Qui plus est, cette mise à la retraite avant l'âge légal de 65 ans les pénaliserait doublement dans la mesure où ils ne pourraient percevoir qu'une retraite à taux minoré.

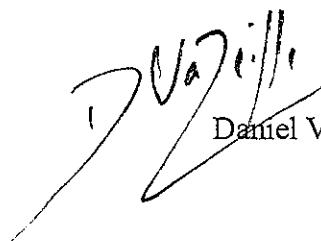
Enfin, les personnels estiment que cette décision intervient de manière brutale, dans le plus grand mépris de ces hommes et femmes, qui pour certains se trouveront sans aucune ressource pour vivre dès le début du mois de février prochain, puisqu'ils n'auront même pas eu la possibilité de pouvoir pendre contact avec leur caisse d'assurance vieillesse et qu'ils ne pourront prétendre à aucune allocation de soutien.

C'est pourquoi le syndicat CGT/MAE a décidé de déposer un préavis de grève reconductible à partir de la journée du mardi 17 janvier 2006 ainsi que pour les périodes en amont et en aval de celle-ci pour les personnes effectuant des horaires de nuit.

Par solidarité des agents expatriés se joindront éventuellement à cette grève reconductible.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Pour le syndicat CGT/MAE
le secrétaire général



Daniel VAZEILLE

Copie : Monsieur l'Ambassadeur de France en Tunisie,
Monsieur le Directeur Général de l'Administration,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines.